

RAPO pour refus implicite, Késako ?



Comprendre, agir, défendre les droits de son enfant

1 RAPO pour refus implicite : ça veut dire quoi ?

Le RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) permet de contester un refus implicite de la MDPH, c'est-à-dire une décision de rejet née de l'absence de réponse dans le délai légal.

Concrètement, lorsque la MDPH n'a pas rendu de décision dans le délai prévu, son silence peut être considéré comme un refus. Le RAPO permet alors de demander le réexamen de la situation avant, si nécessaire, d'envisager un recours devant le tribunal.

2 Refus implicite : de quoi parle-t-on ?

Un refus implicite intervient lorsque la MDPH ne vous a pas notifié de décision dans le délai prévu par la loi.

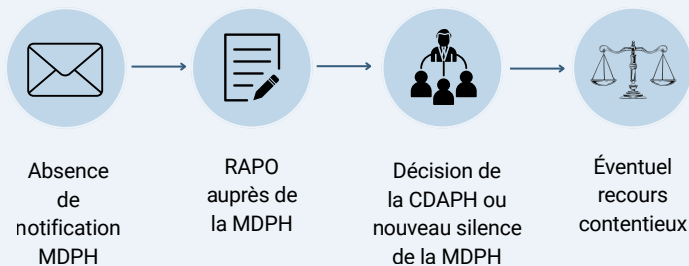
Il n'y a donc pas forcément de courrier indiquant « votre demande est refusée ». C'est le silence de l'administration, une fois le délai légal dépassé, qui fait naître cette décision de rejet.



Ne pas avoir reçu de notification ne signifie donc pas forcément qu'aucune décision n'existe juridiquement.

3 Le RAPO est-il obligatoire ?

Oui, si vous souhaitez ensuite contester la décision ou l'absence de décision devant le tribunal.



4 Faut-il obligatoirement prendre un avocat ?

Non. Le recours à un avocat n'est obligatoire ni pour le RAPO, ni pour un éventuel recours contentieux.

Chaque famille fait le choix qui correspond à sa situation :

- ♥ Certaines familles rédigent seules leur recours.
- ♥ D'autres choisissent d'être accompagnées par un professionnel du droit.

Ce qu'il faut retenir

- ★ L'absence de notification ne signifie pas forcément qu'il faut simplement attendre. Lorsque le délai légal est dépassé, le silence de la MDPH peut faire naître un refus implicite.
- ★ Le RAPO permet de contester cette absence de décision et de demander le réexamen de la situation.
- ★ Si le RAPO n'aboutit pas à une décision satisfaisante, ou si la MDPH garde à nouveau le silence, un recours contentieux peut ensuite être envisagé.

